

Du 8 juin
au 22 juin
2022



Je participe !

Plan
d'actionnariat
salarié 2022

L'OFFRE EN BREF

TOUT COMPRENDRE SUR LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

En 2020, nous vous avons proposé, pour la deuxième fois, de devenir actionnaire de L'Oréal en achetant des actions du Groupe à des conditions privilégiées.

Cette année, nous souhaitons vous associer une nouvelle fois au développement du Groupe en lançant un nouveau plan d'actionnariat salarié dont les avantages sont :

Une décote
de 20 %

sur le prix
de référence*
de l'action.

allant jusqu'à
4 actions offertes
par L'Oréal en
fonction de votre
investissement.

Un
abondement

La
possibilité
d'un
prélèvement
sur salaire

en 12 mensualités de
285 € maximum soit
3 420 € au total et
dans la limite de 10 %
de votre salaire net
mensuel.



À NOTER AVANT D'INVESTIR

À L'ISSUE DE VOTRE PARTICIPATION AU PLAN, VOUS SEREZ ACTIONNAIRE DE L'ORÉAL VIA UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE)

À ce titre, vous bénéficierez des dividendes éventuels versés chaque année. Ces dividendes seront majorés de 10 % après deux années civiles pleines de détention de vos actions, soit en 2025.

Comme pour tout actionnaire, votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Votre investissement est bloqué jusqu'au 26 juillet 2027, sauf cas de déblocage anticipé.

*Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 6 mai et le 2 juin 2022 et sera fixé le 3 juin 2022.

LA RÈGLE D'ABONDEMENT

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, l'abondement sera versé selon la grille ci-dessous :

Si vous achetez ¹ un nombre d'actions égal à	+	L'Oréal vous offre au titre de l'abondement un nombre d'actions égal à (hors CSG/CRDS) ²	=	Montant total de votre investissement
1		1		2 actions
2		1		3 actions
3		2		5 actions
4		2		6 actions
5		2		7 actions
6		2		8 actions
7		3		10 actions
8		3		11 actions
9		3		12 actions
10		4		14 actions
11 et au-delà ³		4		15 actions et au-delà

Au-delà de 10 actions souscrites, l'abondement reste plafonné à 4 actions.

EXEMPLE

Prenons l'hypothèse d'un prix de référence de l'action L'Oréal à 350 €. Le prix d'acquisition d'une action serait pour vous de 280 € (soit 350 € moins la décote de 20 %).

Vous souhaitez acheter 3 actions

Vous payez 3 actions au prix décoté, soit 840 €
(3 x 280 €)



L'Oréal vous offre 2 actions, soit 560 €
(2 x 280 €)

La valeur de votre investissement
est de 1 750 € (5 x 350 €, prix de référence)



Dans cet exemple,
vous réaliseriez une économie de

910 €

¹Via le FCPE par l'intermédiaire du Plan d'Épargne Entreprise Groupe (PEEG).

²L'abondement maximum est de 4 actions L'Oréal. Pour 10 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 4 actions.

³Le nombre d'actions que vous pouvez acheter est limité à 50 actions (hors cas de sursouscription).

LES ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

1

CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.INVEST.LOREAL.COM

2

CLIQUEZ SUR LE BOUTON
« SOUSCRIRE »

3

IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À
VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

4

FAITES VOS CHOIX EN COMPLÉTANT
L'ÉCRAN DE SOUSCRIPTION

5

N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER
VOTRE SOUSCRIPTION

Une seule souscription
est autorisée par salarié

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

• Tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, dans une société du Groupe L'Oréal adhérente au Plan d'Épargne Entreprise Groupe (PEEG), entre le 1^{er} janvier 2021 et le 22 juin 2022 et étant toujours présent le dernier jour de la période de souscription, à savoir le 22 juin 2022.

UN INVESTISSEMENT VIA LE FCPE « ACTIONS L'ORÉAL »

- Le FCPE « Actions L'Oréal » est un support de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal.
- Dans le cadre du nouveau plan d'actionnariat salarié de L'Oréal, il vous est proposé d'acquérir des actions L'Oréal via le FCPE « Actions L'Oréal - Actionnariat salarié Relais 2022 ».
- Ce fonds relais a pour objet de recueillir les souscriptions des salariés et a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le compartiment « Actions L'Oréal-Actionnariat Salarié » du FCPE « Actionnariat L'Oréal ».
- Suite à la fusion de ces deux fonds, vous détiendrez des parts du compartiment « Action L'Oréal - Actionnariat Salarié » du FCPE « Actions L'Oréal ».

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal.

À noter

COMBIEN INVESTIR ?

Minimum
160 €

Cependant, l'abondement en actions offert par L'Oréal ne débute qu'à compter de l'acquisition de l'équivalent d'1 action.

Maximum
50 actions⁴

dans la limite de 25 % de votre rémunération annuelle brute 2022.

⁴ Ce montant peut être réduit en cas de sursouscription.

⁵ Taux actuellement en vigueur de 9,7%

⁶ Taux actuellement en vigueur de 17,2%

LES AVANTAGES FISCAUX

Votre souscription se fait dans le cadre du PEEG L'Oréal.

Vous bénéficiez donc des avantages sociaux et fiscaux qui y sont associés.

À la souscription :

- La décote est exonérée d'impôt et de charges sociales.
- L'abondement est exonéré d'impôt mais soumis à la CSG / CRDS⁵.

Pendant les 5 ans de détention : les dividendes éventuels seront réinvestis dans le FCPE « Actions L'Oréal ». Ils sont exonérés d'impôt sur le revenu.

À la sortie du Plan : vos plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu et soumises seulement aux prélèvements sociaux⁶.



CONNECTEZ-VOUS SUR
www.invest.loreal.com

- Pour en savoir plus sur l'offre
- Pour faire des simulations d'investissement
- Pour souscrire du 8 au 22 juin 2022

EN DE VARIM!

JAG SÄGER JA!

JA TAKK!

I'M IN!

ES SAKU JÄ!

私も参加します!

EU SPUN D

저도 함께 합니다

Я ГОВОРИЮ «ДА»!

ICH BIN DABEI!

IO DICO SÌ!

ฉันตอบตกลง!

NASEMA NDIYO!

Я КАЖУ ТАК!

Je participe !

L'ORÉAL
WWW.INVEST.LOREAL.COM

EU DIGO SIM!